L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 16 NOVEMBRE 1876. 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 16 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Vincent & Co., aux Nos 65 et 67 de la rue de la Douane : habillements, linguerie, couvertures.

Par D. E. Morphy & Son, à leur salle d'encan, rue des Magasins—fer en feuilles.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 23 de la rue des Magasins—chapeaux, chequettes, valises, articles en caoutchouc.

Voir ces feuilles. — Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Jeudi, 16 novembre 1876.

VARIETES—Our Boys.
ACADEMIE—King Gow.
St-CHARLES—Delphine et Julie Pascal, comédiennes françaises.

LA LIBERTE EN PERIL.

Quatre années d'intervention militaire.

Le 7 décembre 1872, au lendemain de la prise de possession de la Maison d'Etat de la Louisiane par les troupes fédérales, à la suite de l'ordre de minuit, nous avons publié sous le titre de " Vive l'Empereur," un article qui, sous une forme ironique, prophétisait le danger que ferait courir à la liberté républicaine le soldat investi deux fois du pouvoir par le peuple américain gâté.

Quatre années se sont écoulées depuis le jour où nous écrivions ces lignes :

"C'est le cœur ulcéré et avec une patience arrivée presqu'à l'épuisement, que nous prenons la plume pour parler des événements qui ont eu lieu hier dans cette ville.

"Voilà quatre années que le peuple de la Louisiane, nouvel Enoclade, s'agite en vains efforts pour se débarrasser des montagnes d'iniquité qui ont été amoncelées sur sa poitrine par les bandes d'aventuriers sans conscience auxquelles l'ivrée, pieds et poings liés, une législation dictée par un esprit impitoyable de vengeance. Chaque fois que ce peuple a fait un effort pour se débarrasser de son fardeau, nous avons vu briller dans nos rues les éclairs sinistres des baïonnettes fédérales et retentir sur nos pavés le roulement lugubre des mitrailleuses.

"Maintes fois, en prenant la défense de notre pauvre Louisiane, si accablée et si meurtrie, nous avons laissé déborder l'amertume et l'indignation dont notre cœur était rempli. Mais tout s'use, même le ressort de l'indignation ; et, en voyant passer hier matin dans la rue Royale, une compagnie de soldats suivie de deux miliciens et marchant au bruit d'un tambour qui battait lentement le pas d'enterrement, nous nous sommes dit : " voilà la liberté qu'on enterre, la république est morte, vive l'Empereur Grant Ier !"

Depuis cette date du 7 décembre 1872, le peuple de la Louisiane a lutté avec une énergie désespérée contre l'usurpation imposée par les baïonnettes ; il l'a même, en un jour de colère, balayée comme le vent balaie la paille, mais les baïonnettes fédérales l'ont remis sous le joug. Privé du droit de se défendre par la force, il s'est réfugié dans l'exercice du droit de vote et, en 1874, il a remporté une victoire pacifique sur l'usurpation. Une nouvelle intervention lui a enlevé les fruits de sa victoire. Mais c'en était trop, le peuple américain s'est alarmé, et un comité congressionnel républicain a fait rendre une justice partielle à notre malheureux Etat.

Les gens du Nord ont, à cette époque, commencé à comprendre les conséquences que pouvaient avoir ces interventions militaires pour le gouvernement national lui-même. Nous avons cité hier un extrait du rapport du comité congressionnel d'enquête, prévoyant—ce qui se réalise aujourd'hui—le cas où le bureau des retours aurait à décider de l'élection présidentielle. On trouvera dans ce numéro un passage d'un discours de M. Evarts, dans lequel cet homme d'Etat exprimait des craintes analogues.

Comme témoignage des préoccupations—trop justifiées par les apparences actuelles—qui agitaient les esprits il y a un an, nous reproduisons aussi une boutade fantaisiste d'un journal de Poughkeepsie, qui a paru dans notre numéro du 17 janvier 1875.

Les choses ne se passeront probablement pas de la manière indiquée par le journaliste de Poughkeepsie ; mais la conduite de Grant nous antorise à craindre non seulement qu'il veuille contrôler l'élection présidentielle, mais encore qu'il veuille intervenir pour modifier la composition de la Chambre du Congrès de façon à renverser la majorité démocratique, en s'opposant à l'admission des membres de certains Etats du Sud. Cela fait, le Congrès, radicalisé à nouveau, procéderait à une nouvelle reconstruction des Etats du Sud.

L'entreprise est audacieuse assurément et elle échouera si le peuple américain a la ferme détermination de défendre sa liberté. Mais nous devons tout craindre de la part de l'homme qui a substitué la raison du canon à celle du droit, et s'il y a des incrédules, nous les engageons à méditer ce que disait M. Evarts le 12 janvier 1875.

L'OPINION DE BUTLER.—Un rapporteur du *Herald* a eu une entrevue avec Ben Butler et lui a demandé ses vues sur la situation. Butler entrevoit la possibilité de graves complications à propos du compte des votes. Il ne croit pas que le président du Sénat ait le pouvoir de compter lui-même les votes et de décider des votes contestés. Mais en l'absence d'un règlement commun qui lie les deux Chambres, il ne voit pas comment elles pourront arriver à un accord. Si le compte des votes pour Président et vice-président n'a pas été terminé avant le 4 mars, qu'arrivera-t-il ? Butler pense que la clause de la Constitution, qui autorise la Chambre à élire le Président, ne pourra trouver son application et il est d'avis que le Président Grant, en l'absence de toute disposition à ce sujet, devra rester Président jusqu'à ce que la vacance soit remplie conformément à la clause de la Constitution, qui prescrit au Secrétaire d'Etat de notifier à tous les gouverneurs de faire procéder à une nouvelle élection pour le choix des électeurs présidentiels.

On voit que Butler cherche d'ouvrir une voie en apparence légale à Grant pour garder possession du pouvoir, car en cas de nouvelles élections, Grant serait certainement candidat.

BRISTOW COMME ACHILLE BUTLER RESTE SOUS SA TENTE.—Voici la réponse de l'ex-secrétaire du trésor Bristow à l'invitation de Kellogg :

Louisville, 14 nov. 1876.

Au gouverneur Wm. P. Kellogg.

Je vous remercie pour votre courtoise invitation, mais je ne puis me rendre à la Nouvelle-Orléans à présent. Que ceux qui sont chargés par la loi de compter les votes de la Louisiane, fassent leur devoir, d'après la loi, loyalement et sans crainte, et le pays les soutiendra quel que soit le résultat.

B. H. BRISTOW.

M. Bristow n'ignore pas quels sont les gens chargés par la loi de compter les votes et parfaitement au courant de leurs turpitudes passées, il ne se soucie pas d'endosser leurs fraudes de sa présence ou d'être dans la nécessité de les dénoncer.

OÙ ALLEZ-VOUS CHERCHER LE BON MARCHÉ ?—Si vous parlez de meubles, je vais chez vous le bon marché chez J. B. Hubbard qui a au coin des rues Perdido et Remparts un vaste magasin et d'immenses dépôts en nombre exposé en vente des meubles nouveaux, très solides et en même temps fort élégants et à très bon marché. C'est donc là que je vous conseille d'aller et vous avez à faire des emplettes de meubles.

LES NOUVELLES.

Le bureau des retours doit se réunir aujourd'hui. Cette première séance ne sera sans doute consacrée qu'à la réorganisation du bureau qui a, d'après la loi, le pouvoir de se compléter lui-même.

Les nouvelles particulières reçues de New York, annoncent qu'il règne dans les cercles financiers un malaise qui se manifeste par le prolongement de la crise. Il est impossible que l'incertitude dans laquelle est le pays continue sans amener une crise. Les esprits sont excessivement tendus et il est à présumer qu'une forte pression va être exercée sur la coterie de Grant à Washington pour hâter le dénouement de l'imbroglio actuel. Mais les intérêts généraux vont souffrir à un intérêt particulier qui ne cédera pas facilement.

A la Nouvelle-Orléans, certaines branches d'affaires sont entièrement paralysées par la crainte des complications que laisse entrevoir une intervention militaire révolutionnaire dans les élections présidentielles. A des anxiétés patriotiques légitimes se joignent de graves préoccupations sur le bouleversement cette peut causer, dans le domaine des intérêts matériels, la complication [illegible] jet de renverser le résultat du scrutin du 7 novembre. Un conflit entre les diverses branches du gouvernement compromettrait en Europe une panique sur les Bons américains, et cette panique aurait son contrecoup aux Etats-Unis. Si l'incertitude devait se prolonger jusqu'au 4 mars, elle aurait sur les affaires le plus désastreux résultat. Les gens qui se jouent ainsi des libertés et des plus graves intérêts du peuple américain, s'exposent à soulever une terrible tempête sur leurs têtes.

LE VOTE DE LA LOUISIANE.—On connaît le chiffre des votes dans toutes les [illegible] sauf neuf pour lesquelles on ne connaît que les majorités. Les [illegible] arrêtés hier donnent les majorités suivantes :

Nicholls	784
Tilden	749

mais il y a cinq des électeurs de Tilden qui ont de mille à deux mille voix de plus que les autres.

Un des électeurs de Hayes nommé Brewster, étant employé fédéral du bureau des terres, n'a pas qualité pour être électeur et en délégation [illegible] pourrait valider en nomination, lorsque le bureau des retours le déclarerait élu.

On voit que les obstacles se multiplient contre la possibilité de l'élection de Hayes.

Ce que pensent nos hôtes.

Les personnages distingués qui sont venus à la Nouvelle-Orléans pour surveiller le dépouillement du scrutin, écoutent et observent beaucoup, mais parlent peu. Ils semblent vouloir bien étudier la situation avant de se prononcer.

Quelques-uns ont, cependant, leur opinion déjà faite. Voici la dépêche spéciale que l'honorable H. Watterson, membre du Congrès, du Kentucky, a adressé à son journal le *Courier-Journal*, de Louisville ; on la lira sans doute avec intérêt.

Mlle-Orléans, 13 novembre.

La Nouvelle-Orléans a été, aujourd'hui, dans un état de tranquillité guerrière. Le peuple n'est pas armé, mais les soldats sont actifs et se pavanent. Il y a deux navires de guerre en face de la ville. La douane est gardée et, cependant, Kellogg et Warmoth et Packard se promènent partout ; ils ne courent pas de danger tant ils ont peur. En fait de victimes, je n'ai entendu parler, jusqu'ici, que de nègres détroussés.

Depuis la promulgation des dernières opinions du général Grant, les hommes de couleur sont très braves ; ils croient qu'ils seront protégés quoiqu'ils fassent.

Le président a, par son édit, permis les républicains à exécuter leur programme qui consiste à rejeter sans de votes de populeuses localités pour changer la majorité conservatrice de 3500, admise par les radicaux, et une majorité de 1500 dans ceux où cet bangle. Les démocrates, après un compte officiel et non officiel, fait avec soin, ont une majorité de 7,757. Ils ont les yeux sur les boîtes aux scrutins et ne les détachent pas un seul instant : ils ont l'espoir qu'on n'y touchera pas.

Je ne vois pas ici le moindre indice de troubles. La population est grave, anxieuse, mais l'effervescence qui y règne n'est pas plus grande qu'elle ne devrait l'être. Elle l'est moins qu'à Louisville, il y a deux jours. Les républicains ne négligent rien pour que le pays soit persuadé du contraire.

Il pleut des soldats. Leur présence a pour résultat de faire croire à un parti que le gouvernement est décidé à le protéger à quelque excès qu'il se porte, et, à l'autre parti que, quoqu'il fasse, il ne réussira pas à calmer les sentiments d'hostilité que les républicains ont cultivé avec tant d'ardeur au Nord.

Six hommes honnêtes et désintéressés appartenant aux deux organisations résoudraient la question en peu de jours. Les démocrates le voudraient indubitablement, en parlé la Louisiane, mais je déteste de source que Mr Chandler a télégraphié à Mr Kellogg qu'il fallait, à n'importe quel prix, que le vote électoral de l'Etat fût donné à Hayes, que Kellogg l'a assuré qu'il en serait ainsi. On recueille, en ce moment, des preuves de ce que je vous avance ici. Il est certain que tous les moyens de fraudes sont entre les mains des républicains ; les démocrates sont dans l'impossibilité de bourrer les boîtes ou de changer les listes. Quant à l'élection, les témoignages établissent que les républicains, lorsqu'ils l'ont pu, ont commis deux fois plus de fraudes, qui [illegible] deux fois plus de votants que les démocrates.

H. W.

L'opinion de M. Evarts sur la situation.

M. Evarts, ex-secrétaire d'Etat sous Johnson, est un des jurisconsultes les plus éminents du pays ; il a scrutiné dans cette campagne la candidature de Hayes et il a été invité à venir à la Nouvelle-Orléans comme l'un des représentants du parti républicain national. Son opinion n'est donc pas suspecte de partialité en faveur des démocrates. Or, voici ce que disait M. Evarts dans un discours prononcé par lui, à New York le 12 janvier 1875, au sujet des affaires de la Louisiane :

Supposez que cette intervention du pouvoir militaire pour protéger l'action d'une autorité d'Etat indépendante viennent à être exercée en Louisiane ou dans tout autre Etat dans le but d'enlever la majorité d'un collège électoral au moment où il s'à choisir le président ; on suppose que par la subversion du vote de cet Etat un homme soit choisi au lieu d'un autre qui eût été choisi, si l'Etat eût voté sous l'influence de cette autorité qu'aurez-vous alors sinon une guerre civile où seront engagées de grandes populations et d'immenses masses d'hommes au sujet de la présidence ?

"Ah ! direz-vous, nous ne verrons jamais cela parce que nous avons le courage et le bon sens du peuple américain qui fait que le gouvernement de liberté est possible et permanent et fort. Quoique ce soit, direz-vous encore, fassé un peu qui surpasse les limites [illegible] de la compétition politique et de l'agitation politique, et le Président qui préside son siège en vertu d'un pareil édit, l'aura gagné que des malédictions et la prison, et non la jouissance du pouvoir. Je vous assure, concitoyens, que du moment où nous acceptons complaisamment la partie qui profite d'une telle intervention et de nous prétendons qu'il n'y a de l'autre côté que du désapprobatement et du dégoût politique, c'est cet fait des principes et la voie ouverte à l'usurpation.

Eh bien ! le peuple américain a accepté complaisamment toutes les usurpations et toutes les interventions fédérales en Louisiane, et aujourd'hui il n'est que trop apparent que la voie jest grande ouverte à l'usurpation pour le président même des Etats-Unis.

Ce cas prévu par M. Evarts se réalise. L'intervention du pouvoir militaire a produit non dans un Etat mais dans huit pour changer la majorité du collège électoral et faire déclarer Hayes élu au lieu de Tilden.

M. Evarts a toujours eu la réputation d'être un honnête homme, et nous supposons qu'il vendrait lui avec le démocrate pour s'opposer les fraudes que l'intervention militaire a pour unique objet de faciliter, mais de voir par lui-même de quel côté est la fraude et de prononcer. Il vérifie que l'élection en Louisiane, quoique gênée, fut être la déclaration du Bureau des retours. Malheureusement, M. Evarts n'est exécuté et il ne viendra pas.

L'ORDRE DU 4 MARS 1877

Un président à la Maison de Dortins.

(Extrait de l'*Abeille* du 17 janvier 1875.)

Qui donc a dit que l'avenir était un livre fermé ? Le mot est vrai ; cependant il est des pages de ce livre que les esprits perspicaces peuvent déchiffrer entre les lignes du passé, et c'est une des ces révélations prophétiques que la *Revue mensuelle* de Poughkeepsie publie sous ce titre : *Le coup d'Etat de 1877*. En voici la traduction :

A midi, heure fixée pour l'assemblée du collège électoral, le secrétaire particulier du président en exercice se rendit à la salle du sénat et à la chambre des représentants. Le sénat était déjà en séance, et après la prière offerte par le chapelain les membres de la chambre lui sont présentés à la porte de la salle du sénat, conformément à l'ordre constitutionnel requérant leur présence pendant le dépouillement du vote électoral. Les représentants ont pris place sur les sièges qui leur étaient réservés, et le sénateur Fairlinghuisen, se levant, a demandé que l'on procédât au dépouillement. En [illegible] il a [illegible] de prononcer [illegible] ouvert, de la grande [illegible] vant, l'a annoncé par les mots [illegible] tels : "Monsieur le président. Un message du président." Mais au lieu du message attendu, la proclamation suivante a frappé les oreilles interdites des sénateurs démocrates :

Palais Exécutif, 20 février 1877.

Au Président du Sénat :

Des fraudes gigantesques et abominables ayant été commises dans les certificats officiels de certains Etats, en conséquence, moi, chef du pouvoir exécutif de la nation et agissant en cette qualité, je prohibe le dépouillement des votes du Sud et Ouest, et je proclame par les présentes la dissolution du Sénat.

Donné sous mon sceau, etc.

Une proclamation semblable a été envoyée à la Chambre des représentants sur moyen de la [illegible] Le Sénat, chambre [illegible] de la centralisation, s'est retiré du sénat latéral après avoir reposé une motion de M. Morton d'ajourner le dépouillement à une date ultérieure. La chambre, représentant immédiat du peuple, ayant refusé de s'ajourner, il s'est produit une scène d'extrême confusion pendant laquelle un membre du New-Jersey, Andrew Jackson Smith, n'est étonné que le peintre du speaker et a commencé à haranguer la Chambre. Mais un détachement de soldats commandés par le colonel Bolcock est immédiatement entré dans la salle. L'ordre s'est rétabli instantanément, et d'une voix ferme et distincte la proclamation du président a été reline par le greffier de la chambre, sur l'ordre du général. Cinq minutes après, la législature nationale était suspendue, les portes fermées et une garde de 500 soldats [illegible] autour du Capitole. Les citoyens, qui remplissaient toutes les rues et avaient conduisant au Capitole, avaient entre les mains une proclamation du président, qui était aussi affichée dans tous les endroits publics et dont voici la teneur :

Palais Exécutif, 20 février 1877.

Au peuple des Etats-Unis :

Citoyens,—Les fraudes les plus audacieuses et les plus renversantes ont été reconnues dans les rapports du vote électoral transmis au collège électoral. Le droit sacré du suffrage a été foulé aux pieds par ceux qui auraient dû le soutenir. Comme commandant en chef de l'armée et de la marine des Etats-Unis, j'ai placé tout le pays sous la loi martiale. Le pouvoir législatif de la nation occupe maintenant tous les Etats et Territoires, attendant mes ordres. J'ai interdit le dépouillement du vote électoral au Sénat et j'ai dissous la Législature nationale. Une nouvelle élection sera ordonnée immédiatement, mais en attendant, le pouvoir civil de la nation [illegible] par la force militaire, afin de sauvegarder la justice et de préserver la tranquillité publique.

Traversant les rues entre les baïonnettes d'une garde imposante, les membres des deux chambres ont vu une scène que des yeux républicains n'avaient jamais vue auparavant dans l'Amérique républicaine. Il n'y avait pas de barricades au coin des rues, comme naïfs que l'ont l'a vu pendant la fatale insurrection de juin 1848. Ce n'est pas mécanicien aucune population n'envoyait aux troupes de cris discordants. Au lieu de barricades et de bastions, de la lueur des torches et des sanglots de femmes fuyant devant une populace furieuse, on voyait ça et là, sur le Capitol et le Trésor, la bouche d'un canon gardé par des marins. En une heure, comme par magie, toute les points vitaux du gouvernement et de plus de 150,000 habitants étaient assurés contre toute attaque possible d'une foule sans armes. A l'arsenal maritime, autour du Capitole, au Post office, devant les bâtiments du trésor, de l'intérieur, de la guerre et de la marine, des soldats étaient en position, prêts à toutes les éventualités. Le vue de la soldatesque a arrêté une panique, résultant non de la crainte d'un désastre immédiat, mais d'une vague appréhension de quelque chose de terrible pour l'avenir. Le sentiment indistinct que la nation s'était rendue sans avoir tiré parti engagé de se défendre paralysait jusqu'à la crainte même, et pour le moment la résistance était impossible. La réaction viendrait-elle un jour ? Les pas et [illegible] d'hommes armés contiennent-ils à amorcer à leur gré une nation ! A l'heure, la foule s'est précipitée vers les bureaux télégraphiques de la ville. Les militaires en avaient pris possession, et l'ordre était de n'expédier aucun télégramme sans l'autorisation du officier commandant.

En même temps que Washington, la capitale de chaque Etat avait été mise sous la loi martiale, et grâce aux arrangements concertés d'avance, un seul ordre télégraphique avait été simultanément sous le bâton aux mains de son maître militaire. Cinq mille canons et 30,000 soldats armés, sans répandre une goutte de sang, avaient imposé à une nation de 40,000,000 d'âmes un silence aussi profond que celui de la tombe. Dans les capitales de quelques Etats on fit, sans le moindre succès, de timides tentatives d'arracher le gouvernement des mains des commandants militaires.

Le lendemain a paru l'ordre d'une nouvelle élection pour un président et un vice-président. Le jour fixé était le 26 février. Cet ordre a été le signal de l'exercice d'un droit plus cher que tous les autres à tout vrai Américain, le droit de parler librement quand s'ouvre l'occasion de prononcer des opinions politiques. La presse, à l'exception de la *Tribune* de New-York, du *Sun*, du *World* et du *Commercial* de Cincinnati, supprimés par un décret du 20 courant, a obéi à l'ordre et a consolidé vaisseau d'y résister.

Au moment fixé pour les meetings dans plusieurs des grandes villes, les militaires ont pris possession des salles où les meetings devaient se tenir. La presse a relancé ses foudres, mais vainement, et avant le jour désigné pour le vote toute résistance pratique avait cessé. L'élection s'est faite sous la direction des militaires, mais pour bien démontrer qu'aucune intimidation n'était pratiquée envers les votants, on a permis au peuple de nommer de nouveaux inspecteurs pour chaque district électoral. Le vote a été exceptionnellement faible, mais son résultat a révélé de fraudes plus audacieuses que les premières. Le peuple s'était tellement laissé démoraliser par les hommes qui depuis des années avaient présidé aux élections qu'on est arrivé à le considérer irréalisable que des élections honnêtes n'étaient plus possibles sous la République.

Le 1er mars, jour fixé pour le dépouillement du vote, l'ordre a été déclaré nulle et non avenue. La nation attendait, retenant sa respiration. Elle n'a pas attendu longtemps, car celui qui était [illegible] n'envoyait aucun message de cris discordants. Au lieu de barricades et de bastions, de la lueur des torches et des sanglots de femmes fuyant devant une populace furieuse, on voyait ça et là, sur le Capitol et le Trésor, la bouche d'un canon gardé par des marins. En une heure, comme par magie, toute les points vitaux du gouvernement et de plus de 150,000 habitants étaient assurés contre toute attaque possible d'une foule sans armes. A l'arsenal maritime, autour du Capitole, au Post office, devant les bâtiments du trésor, de l'intérieur, de la guerre et de la marine, des soldats étaient en position, prêts à toutes les éventualités. La vue de la soldatesque a arrêté une panique, résultant non de la crainte d'un désastre immédiat, mais d'une vague appréhension de quelque chose de terrible pour l'avenir. Le sentiment indistinct que la nation s'était rendue sans avoir tiré parti engagé de se défendre paralysait jusqu'à la crainte même, et pour le moment la résistance était impossible. La réaction viendrait-elle un jour ? Les pas et [illegible] d'hommes armés contiennent-ils à amorcer à leur gré une nation ! A l'heure, la foule s'est précipitée vers les bureaux télégraphiques de la ville. Les militaires en avaient pris possession, et l'ordre était de n'expédier aucun télégramme sans l'autorisation du officier commandant.

En même temps que Washington, la capitale de chaque Etat avait été mise sous la loi martiale, et grâce aux arrangements concertés d'avance, un seul ordre télégraphique avait été simultanément sous le bâton aux mains de son maître militaire. Cinq mille canons et 30,000 soldats armés, sans répandre une goutte de sang, avaient imposé à une nation de 40,000,000 d'âmes un silence aussi profond que celui de la tombe. Dans les capitales de quelques Etats on fit, sans le moindre succès, de timides tentatives d'arracher le gouvernement des mains des commandants militaires.

Le lendemain a paru l'ordre d'une nouvelle élection pour un président et un vice-président. Le jour fixé était le 26 février. Cet ordre a été le signal de l'exercice d'un droit plus cher que tous les autres à tout vrai Américain, le droit de parler librement quand s'ouvre l'occasion de prononcer des opinions politiques. La presse, à l'exception de la *Tribune* de New-York, du *Sun*, du *World* et du *Commercial* de Cincinnati, supprimés par un décret du 20 courant, a obéi à l'ordre et a consolidé vaisseau d'y résister.

Au moment fixé pour les meetings dans plusieurs des grandes villes, les militaires ont pris possession des salles où les meetings devaient se tenir. La presse a relancé ses foudres, mais vainement, et avant le jour désigné pour le vote toute résistance pratique avait cessé. L'élection s'est faite sous la direction des militaires, mais pour bien démontrer qu'aucune intimidation n'était pratiquée envers les votants, on a permis au peuple de nommer de nouveaux inspecteurs pour chaque district électoral. Le vote a été exceptionnellement faible, mais son résultat a révélé des fraudes plus audacieuses que les premières. Le peuple s'était tellement laissé démoraliser par les hommes qui depuis des années avaient présidé aux élections qu'on est arrivé à le considérer irréalisable que des élections honnêtes n'étaient plus possibles sous la République.

Le 1er mars, jour fixé pour le dépouillement du vote, l'ordre a été déclaré nulle et non avenue. La nation attendait, retenant sa respiration. Elle n'a pas attendu longtemps, car celui qui était [illegible] n'envoyait aucun message de cris discordants. Au lieu de barricades et de bastions, de la lueur des torches et des sanglots de femmes fuyant devant une populace furieuse, on voyait ça et là, sur le Capitol et le Trésor, la bouche d'un canon gardé par des marins. En une heure, comme par magie, toute les points vitaux du gouvernement et de plus de 150,000 habitants étaient assurés contre toute attaque possible d'une foule sans armes. A l'arsenal maritime, autour du Capitole, au Post office, devant les bâtiments du trésor, de l'intérieur, de la guerre et de la marine, des soldats étaient en position, prêts à toutes les éventualités. La vue de la soldatesque a arrêté une panique, résultant non de la crainte d'un désastre immédiat, mais d'une vague appréhension de quelque chose de terrible pour l'avenir. Le sentiment indistinct que la nation s'était rendue sans avoir tiré parti engagé de se défendre paralysait jusqu'à la crainte même, et pour le moment la résistance était impossible. La réaction viendrait-elle un jour ? Les pas et [illegible] d'hommes armés contiennent-ils à amorcer à leur gré une nation ! A l'heure, la foule s'est précipitée vers les bureaux télégraphiques de la ville. Les militaires en avaient pris possession, et l'ordre était de n'expédier aucun télégramme sans l'autorisation du officier commandant.

Ce système, [illegible] mal du dénouement, qui fait peut-[illegible] le public des [illegible] qu'il [illegible]. Dès cet [illegible] cette famille qu'elle sauvée en devenant l'épouse de *Derch*, le bolie de [illegible].

M. LEBRUNEUR DU QUESNAY.—M. Michel Charles Lebrunet du Quesnay, dont nous avons annoncé hier la mort, décédé le 9 juin 1867 à Kingston, Jamaïque, de la [illegible] française. Après avoir fait ses études au France au collège Louis le Grand puis à celui de Montmorillon (Poitou) il revint à [illegible] vers 1826 et après y avoir occupé divers emplois dans l'administration, il entra au consulat d'Espagne en mai 1837 et fut nommé vice-consul de cette nation. Il gère le consulat d'Espagne jusqu'en 1866. Pendant cette gestion, il mit toujours au service de ses concitoyens et de sa patrie, la France, son intelligence et son zèle et il fut très utile aux [illegible] de la Jamaïque, les [illegible] de nos colonies et de la Martinique. Par décret de la reine d'Espagne en date du 15 avril 1844 il fut élevé au grade de commandeur de l'ordre royal d'Isabelle la Catholique.

Avant de quitter la Jamaïque pour des raisons de santé, il vint aux Etats-Unis vers 1860, et en 1866 il entra au consulat de France, rue St. Alphé Eugène.

Pendant vingt-six ans, cet homme employé principal, soit comme gérant de la chancellerie du consulat, il se fit remarquer par son intelligence, son zèle et l'urbanité de ses manières. Son caractère n'eut jamais en que [illegible] [illegible] dans les relations [illegible] qui le connaissaient. Malheureusement, en [illegible] et [illegible] pour les [illegible] de la cause [illegible].

[illegible]

Il y a une [illegible] [illegible] que ces détails [illegible] [illegible] [illegible]